

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 26 MARS 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Vingt-Six du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS – Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M Philippe SARABUS – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Christian THENARD – Mme Adrienne LAMASSE (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mmes Madlise BERTILI – Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PROJET D'AMÉNAGEMENT DE
L'ESPACE LUDIQUE DE LEROUX -
DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUIRE**

CM-2019-2S-DCDP-13

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2122-21 ;

Vu la délibération n°CM-2018-6S-DAF-88 du 18 décembre 2018 relative à la modification du Plan Pluriannuel des Investissements 2016-2020 ;

Vu la délibération n° CM 2018-1S-DAU-05 en date du 5 mars 2018 portant sur l'acquisition par la commune du foncier cadastré AR 66 sis à Leroux ;

Considérant la politique publique de la Ville en matière de démocratie participative ;

Considérant l'engagement de la collectivité dans l'amélioration du cadre de vie de ses administrés et usagers du territoire du Gosier ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'autoriser le maire à déposer une demande de permis de construire pour l'aménagement de l'espace ludique de Leroux.
- Article 2 :** D'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.
- Article 3 :** Le maire et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

29 MARS 2019

Et publication ou notification

le **29 MARS 2019**

Fait et délibéré à Gosier, le 26 mars 2019

Pour extrait certifié conforme


Pl. Le Maire empêché
Le Premier Adjoint

- José SEVERIEN -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Projet d'aménagement de l'espace ludique de Leroux - Demande de permis de construire

Date de transmission de l'acte : 29/03/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2019

Numéro de l'acte : CM20192SDCDP13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20190326-CM20192SDCDP13-DE

Date de décision : 26/03/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres